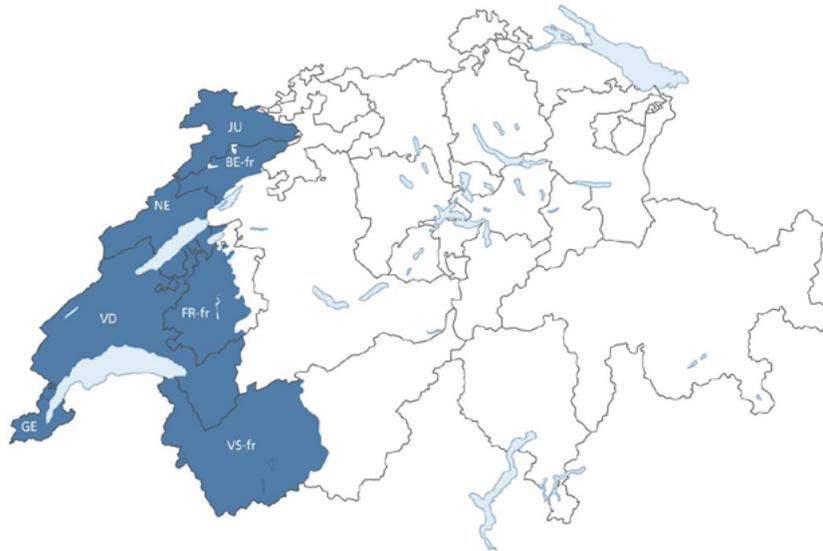


# Statistiques de l'Espace romand de la formation 2018



# Sommaire

<b>Élèves de l’Espace romand de la formation (année scolaire 2017-2018) .....</b>	<b>4</b>
Effectifs des élèves .....	4
Pourcentage d’élèves étrangers .....	5
Effectifs des élèves bénéficiant de mesures renforcées .....	6
<b>Temps d’enseignement officiel obligatoire des élèves (année scolaire 2017-2018) ....</b>	<b>9</b>
<b>Personnel des écoles de l’Espace romand de la formation (année scolaire 2017-2018) ....</b>	<b>10</b>
Effectifs par type de personnel des écoles et pourcentage de femmes.....	10
Postes équivalents plein temps .....	12
<b>Formation des futurs enseignants (année scolaire 2016-2017) .....</b>	<b>14</b>
Formations pour le degré primaire – effectifs et diplômes .....	14
Formations pour le degré secondaire I et/ou le degré secondaire II – effectifs et diplômes .....	15
Formations pour la pédagogie spécialisée – profils et effectifs .....	17
Formations pour la pédagogie spécialisée – profils et diplômes .....	18
<b>Formation en Direction d’Institutions de Formation (FORDIF) .....</b>	<b>19</b>
Provenance des participants à la formation CAS de la FORDIF .....	19

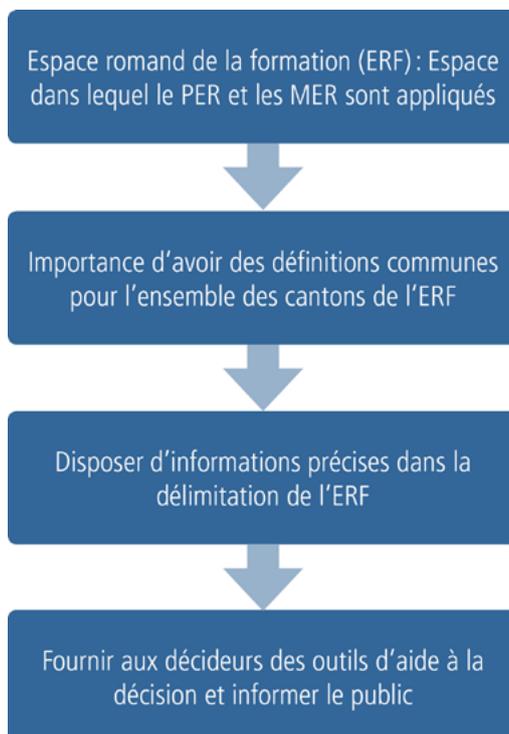
Les statistiques de l'Espace romand de la formation (ERF) de l'année 2018 sont réunies par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD) dans le présent document. Il s'agit d'une série d'indicateurs définis spécifiquement pour l'ERF et construits à partir de données harmonisées, fournies par les cantons faisant partie de cet espace. Les définitions de ces indicateurs, réalisées sur la base d'une collaboration entre l'IRD, le Service de la recherche en éducation (SRED) du canton de Genève et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) du canton de Vaud, permettent de mieux cartographier l'ERF et de réaliser son monitoring. L'IRD remercie les deux centres de recherche partenaires ainsi que les répondants cantonaux pour leur collaboration.

**L'Espace romand de la formation (ERF)** représente un espace de formation de langue française de l'école obligatoire publique, commun aux cantons francophones de Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et aux parties francophones des cantons de Berne, Fribourg et Valais. Il a été annoncé dans la Déclaration politique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) du 15.04.2005 et institué par la Convention scolaire romande du 14.06.2007.

L'enseignement dans l'ERF englobe toutes les classes des cantons concernés dans lesquelles l'enseignement se fait en français. Les classes bilingues des écoles publiques (dans lesquelles une des langues d'enseignement est le français) et les classes proposant un enseignement en français dans des établissements germanophones, font également partie de l'ERF.

L'enseignement dans l'ERF est structuré en trois cycles : cycle 1 (années 1, 2, 3 et 4), cycle 2 (années 5, 6, 7 et 8) et cycle 3 (années 9, 10 et 11).

La collecte des données pour le monitoring de l'ERF doit être fondée sur la base de définitions et de standards communs à tous les cantons de l'ERF. Il est donc essentiel de disposer de données spécifiques à l'ERF pour les parties francophones des cantons bilingues. À cette fin, un processus de standardisation est amorcé et un travail de sensibilisation à la production de données intercantionales comparables est en cours.



PER: Plan d'études romand

MER: Moyens d'enseignement romands

## Effectifs des élèves de l'ERF (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2017-2018

	Cycle 1 (1 – 4)	Cycle 2 (5 – 8)	Cycle 3 (9 – 11)	Total
<b>BE-fr<sup>(1)</sup></b>	3 578	3 638	2 589	9 805
<b>FR-fr</b>	10 808	10 851	8 255	29 914
<b>GE<sup>(2)</sup></b>	18 092	16 805	13 221	48 118
<b>JU</b>	2 861	2 994	2 184	8 044
<b>NE<sup>(3)</sup></b>	7 056	7 281	5 625	19 962
<b>VS-fr</b>	9 926	10 325	6 912	27 162
<b>VD<sup>(4)</sup></b>	31 665	31 156	22 389	85 210

### Remarques:

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Les effectifs n'incluent pas les élèves des écoles spécialisées.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2017, FR-fr: 2.11.2017, GE: 31.12.2017 (base de données scolaires, nBDS), JU: 15.11.2017, NE: 15.10.2017, VS- fr: 29.05.2018, VD: 1.10.2017.

### Notes:

(1) BE-fr: Voir le complément d'information sur le site de l'IRD, <https://www.irdp.ch/institut/eleves-espace-romand-formation-2772.html>

(2) GE: Les élèves des classes d'accueil à plein temps du primaire (16 élèves) sont répartis entre le cycle 1 (1 élève) et le cycle 2 (15 élèves).

(3) NE: Les effectifs incluent également les élèves en classes spéciales: 9 élèves en cycle 1, 190 élèves en cycle 2 et 518 en cycle 3.

(4) VD: Les effectifs ne comprennent pas les élèves des classes de raccordement (comme par le passé), ni les élèves bénéficiant de mesures renforcées, ni ceux des classes spéciales.

**Source:** Services cantonaux responsables de la collecte des données.

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

### Pourcentage d'élèves étrangers de l'ERF (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2017-2018

	Cycle 1 (1 – 4)	Cycle 2 (5 – 8)	Cycle 3 (9 – 11)	Pourcentage total
<b>BE-fr</b>	28.8%	28.4%	27.5%	28.6%
<b>FR-fr</b>	29%	28%	25%	28%
<b>GE<sup>(1)</sup></b>	40%	39%	37%	39%
<b>JU</b>	14.2%	11.8%	11.4%	12.5%
<b>NE</b>	25.3%	26%	25.8%	25.7%
<b>VS-fr</b>	29.3%	29.5%	29.5%	29.4%
<b>VD</b>	34.6%	32.4%	28.2%	32.1%

#### Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Le pourcentage mentionné pour chaque cycle correspond au pourcentage d'élèves étrangers de ce cycle, calculé par rapport au total des élèves de ce cycle. Le pourcentage mentionné dans la colonne « Pourcentage total » correspond au pourcentage d'élèves étrangers quel que soit le degré d'enseignement, calculé par rapport au total des élèves.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2017, FR-fr: 2.11.2017, GE: 31.12.2017 (Base de données scolaires, nBDS), JU: 15.11.2017, NE: 15.10.2017, VS-fr: 29.05.2018, VD: 1.10.2017.

#### Note :

(1) GE: Les élèves des classes d'accueil à plein temps du primaire (16 élèves) sont répartis entre le cycle 1 (1 élève) et le cycle 2 (15 élèves).

**Source:** Services cantonaux responsables de la collecte des données.

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

**Effectifs des élèves de l'ERF bénéficiant de mesures renforcées par type de classe/école (écoles publiques) – année scolaire 2017-2018**

1. Élèves bénéficiant de mesures renforcées, fréquentant une classe ordinaire (écoles publiques ordinaires)

	Cycle 1 (1 – 4)	Cycle 2 (5 – 8)	Cycle 3 (9 – 11)	Total
<b>BE-fr</b>	201	169	54	424
<b>FR-fr<sup>(1)</sup></b>				
<b>GE<sup>(2)</sup></b>	1 350	1 357	313	3 020
<b>JU<sup>(3)</sup></b>	-	-	-	-
<b>NE<sup>(4)</sup></b>	1 860		270	2 130
<b>VS-fr</b>	47	54	27	128
<b>VD</b>	340	334	150	824

**Remarques :**

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2017, GE: 31.12.2017, JU: 15.11.2017, NE: 15.10.2017, VS-fr: 31.05.2018, VD: 1.10.2017.

**Notes:**

(1) FR-fr: En attente des données.

(2) GE: Source SDL 2017-18 / État de Genève; les élèves qui fréquentent en parallèle une école/classe spécialisée et une classe ordinaire sont comptabilisés comme élèves de l'enseignement ordinaire bénéficiant d'une mesure renforcée. Les élèves fréquentant des institutions accueillant des élèves de tous âges (par exemple: CRER) ont été répartis dans les cycles en fonction de leur âge.

(3) JU: Il n'existe pas de statistiques pour les mesures renforcées dans des classes ordinaires.

(4) NE: Les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et renforcées ne sont relevées que pour les élèves qui suivent un programme d'enseignement de l'école ordinaire, classes spéciales comprises.

**Source:** Services cantonaux responsables de la collecte des données.

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

## 2. Élèves bénéficiant de mesures renforcées, fréquentant une classe spéciale (écoles publiques ordinaires)

	Catégorie	Cycle 1 (1 – 4)	Cycle 2 (5 – 8)	Cycle 3 (9 – 11)	Total par catégorie	Total par canton
<b>BE-fr</b>	A	45	0	0	45	135
	B	-	-	-	-	
	C	7	55	28	90	
<b>FR-fr<sup>(1)</sup></b>	A					
	B					
	C					
<b>GE<sup>(2)</sup></b>	A	-	-	-	-	1435
	B	114	404	420	938	
	C	279		218	497	
<b>JU</b>	A	108	-	-	108	301
	B	-	-	12	12	
	C	88		93	181	
<b>NE<sup>(3)</sup></b>	A	-	-	-	-	-
	B	-	-	-	-	
	C	-	-	-	-	
<b>VS-fr</b>	A	-	-	-	-	79
	B	-	-	-	-	
	C	32		47	79	
<b>VD<sup>(4)</sup></b>	A	-	-	-	-	1993
	B	167		357	524	
	C	774		695	1469	

### Catégories:

A: Classe d'introduction, B: Classe pour élèves de langue étrangère, C: Autres classes spéciales.

### Remarques:

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2017, GE: 31.12.2017, JU: 15.11.2017, NE: 15.10.2017, VS-fr: 31.05.2018, VD: 1.10.2017.

### Notes:

(1) FR-fr: En attente des données.

(2) GE: Source SDL 2017-18 / État de Genève; les élèves qui fréquentent en parallèle une école/classe spécialisée et une classe ordinaire sont comptabilisés comme élèves de l'enseignement ordinaire bénéficiant d'une mesure renforcée. Les élèves fréquentant des institutions accueillant des élèves de tous âges (par exemple: CRER) ont été répartis dans les cycles en fonction de leur âge.

(3) NE: Les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et renforcées ne sont relevées que pour les élèves qui suivent un programme d'enseignement de l'école ordinaire, classes spéciales comprises (voir le tableau précédent), c'est pourquoi il n'y a aucun élève en classe spéciale bénéficiant de mesures renforcées.

(4) VD: La répartition des degrés scolaires pour les classes spéciales porte uniquement sur primaire/secondaire. Aucune répartition n'est disponible entre cycle 1 et cycle 2.

Source: Services cantonaux responsables de la collecte des données.

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

### 3. Élèves fréquentant une école spécialisée (écoles publiques)

	Cycle 1 (1 – 4)	Cycle 2 (5 – 8)	Cycle 3 (9 – 11)	Total
<b>BE-fr</b>	29	78	46	153
<b>FR-fr<sup>(1)</sup></b>				
<b>GE<sup>(2)</sup></b>	663		261	924
<b>JU</b>	196		105	301
<b>NE</b>	153		270	423
<b>VS-fr</b>	1	21	51	176
	103 inclassables (1-8)			
<b>VD<sup>(3)</sup></b>	199	910	476	1 585

#### Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jours de référence de la collecte des données : BE-fr: 15.09.2017, GE: 31.12.2017, JU: 15.11.2017, NE: 15.10.2017, VS-fr: 31.05.2018, VD: 1.10.2017.

#### Notes :

(1) FR-fr: En attente des données.

(2) GE: Source SDL 2017-18 / État de Genève; les élèves qui fréquentent en parallèle une école/classe spécialisée et une classe ordinaire sont comptabilisés comme élèves de l'enseignement ordinaire bénéficiant d'une mesure renforcée. Les élèves fréquentant des institutions accueillant des élèves de tous âges (par exemple : CRER) ont été répartis dans les cycles en fonction de leur âge.

(3) VD: Les effectifs des élèves fréquentant une école spécialisée concernent uniquement les élèves à 100% dans une institution et qui ne sont donc pas intégrés dans l'enseignement ordinaire.

**Source :** Services cantonaux responsables de la collecte des données.

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

### Temps d'enseignement officiel obligatoire des élèves en minutes (enseignement public) – année scolaire 2016-2017

	Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>BE-fr</b>	42 997.5 <sup>(1)</sup>	42 997.5 <sup>(1)</sup>	42 120	43 875	47 385	49 140	56 160	52 650	57 915	57 915	57 915
<b>FR-fr</b>	24 700 <sup>(2)</sup>	43 700 <sup>(2)</sup>	47 600	49 400	53 200	53 200	53 200	53 200	60 800	62 700	64 600
<b>GE</b>	34 650	34 650	44 525	48 510	57 365 <sup>(3)</sup>	57 365 <sup>(3)</sup>	57 365 <sup>(3)</sup>	57 365 <sup>(3)</sup>	55 440 <sup>(4)</sup>	55 440 <sup>(5)</sup>	55 440 <sup>(5)</sup>
<b>JU</b>	28 080	42 120	42 120	42 120	49 140	49 140	52 650	52 650	57 915	57 915	57 915
<b>NE</b>	28 080	35 100	45 630	45 630	49 140	49 140	54 405	54 405	57 915 <sup>(6)</sup>	57 915 <sup>(6)</sup>	57 915 <sup>(7)</sup>
<b>VS-fr<sup>(8)</sup></b>	19 980	39 960	45 954	46 620	53 280	53 280	53 280	53 280	53 280	53 280	53 280
<b>VD</b>	30 780	44 460	47 880	47 880	47 880	47 880	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720

**Méthode de calcul:** Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année.

**Exemple:** Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

#### Notes:

(1) BE-fr: Pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (24.5), pour 39 semaines d'école.

(2) FR-fr: Pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement, 13 et 23).

(3) GE: De la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin; les autres périodes sont de 45 minutes.

(4) GE: En 9<sup>e</sup> année, 56 479.5 minutes pour les élèves du regroupement 3.

(5) GE: En 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année, 57 172.5 minutes pour les élèves qui suivent un enseignement du latin.

(6) NE: 33 périodes par semaine pour le système scolaire rénové.

(7) NE: En 11<sup>e</sup> année, le calcul est effectué avec 33 périodes par semaine pour le système scolaire à sections.

Concrètement, pour la section Maturités (MA), 57 915 ou 59 670 minutes; pour la section Moderne (MO), 54 405 minutes et pour la section Préprofessionnelle (PP), 59 670 minutes.

(8) VS: Pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 37 semaines.

**Source:** Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2016-2017, pour les nombres de périodes par semaine, la durée d'une période en minutes, le nombre de semaines par année scolaire 2016-2017, <http://www.edk.ch/dyn/16272.php> (consulté le 12.02.2018).

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

**Effectifs par type de personnel des écoles de l'ERF et pourcentage de femmes (écoles publiques) – année scolaire 2017-2018**

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (1-8)		Cycle 3 (9-11)		Non attribuable à un seul cycle		Total
		Effectifs	% Femmes	Effectifs	% Femmes	Effectifs	% Femmes	
<b>BE-fr<sup>(1)</sup></b>	Personnel enseignant	761	84%	325	52%	-	-	1086
	Personnel de direction	-	-	-	-	355	65%	355
	Personnel de la pédagogie spécialisée					249	88%	249
	A	-	-	-	-	218	88%	
	B	-	-	-	-	31	87%	
	Autres	-	-	-	-	-	-	
<b>FR-fr<sup>(2)</sup></b>	Personnel enseignant							
	Personnel de direction							
	Personnel de la pédagogie spécialisée							
	A							
	B							
	Autres							
<b>GE</b>	Personnel enseignant	2727	85%	1822	58%	-	-	4549
	Personnel de direction	58	52%	93	46%	-	-	151
	Personnel de la pédagogie spécialisée	49		304		298		651
	A	49	76%	304	72%	28	89%	
	B	-	-	-	-	270	93%	
	Autres	-	-	-	-	-	-	
<b>JU</b>	Personnel enseignant	569	86.6%	291	42.6%	-	-	860
	Personnel de direction	32	62.5%	9	0%	-	-	41
	Personnel de la pédagogie spécialisée	94	83%	2				96
	A	-	-	2	100%	-	-	
	B	-	-	-	-	-	-	
	Autres	-	-	-	-	-	-	
<b>NE</b>	Personnel enseignant	1436	84.3%	796	57.7%	-	-	2232
	Personnel de direction	99	34.3%	99	34.3%	-	-	198
	Personnel de la pédagogie spécialisée	288	82.6%	37	73%	161		486
	A	-	-	-	-	-	-	
	B	-	-	-	-	161	98.2%	
	Autres	-	-	-	-	-	-	
<b>VS-fr</b>	Personnel enseignant	1539	82.3%	762	55.6%	-	-	2301
	Personnel de direction	54	42.6%	47	19.1%	-	-	101
	Personnel de la pédagogie spécialisée	243		125		45		413
	A	243	88.9%	125	75.2%			
	B	-	-	-	-	45	95.6%	
	Autres	-	-	-	-			
<b>VD<sup>(3)</sup></b>	Personnel enseignant	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel de direction	-	-	-	-	-	-	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée							
	A	-	-	-	-	-	-	-
	B	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-	-	-	-

La catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée » comporte trois sous-catégories :

1. A : Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones;
2. B : Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique;
3. Autres.

### Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2017, GE : 31.12.2017, JU : 15.11.2017, NE : 15.10.2017, VS-fr : 31.05.2018 pour le personnel enseignant de la pédagogie spécialisée et le 14.11.2017 pour le personnel de logopédie et psychomotricité, VD : 1.10.2017.

### Notes :

(1) BE-fr : Le personnel de la pédagogie spécialisée est inclus soit dans la catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones », soit dans la catégorie « Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique ».

(2) FR-fr : En attente des données.

(3) VD : Les données ne sont pas disponibles au niveau des personnes.

**Source :** Services cantonaux responsables de la collecte des données.

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

**Postes équivalents plein temps (EPT) par type de personnel des écoles de l'ERF (écoles publiques) – année scolaire 2017-2018**

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (1-8)	Cycle 3 (9-11)	Non attribuable à un seul cycle
<b>BE-fr<sup>(1)</sup></b>	Personnel enseignant	470	208	-
	Personnel de direction	-	-	55
	Personnel de la pédagogie spécialisée			
	A	-	-	74
	B	-	-	18
	Autres	-	-	-
<b>FR-fr<sup>(2)</sup></b>	Personnel enseignant			
	Personnel de direction			
	Personnel de la pédagogie spécialisée			
	A			
	B			
	Autres			
<b>GE</b>	Personnel enseignant	2 288.8	1 328.7	-
	Personnel de direction	58	66.3	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée			
	A	34.6	61.7	21.8
	B	-	-	135.5
	Autres	-	-	-
<b>JU</b>	Personnel enseignant	400	-	-
	Personnel de direction	-	-	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée	65.8		
	A	-	2	-
	B	-	-	-
	Autres	-	-	-
<b>NE</b>	Personnel enseignant	904.8	480.3	-
	Personnel de direction	84.2	84.2	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée	81	10.6	
	A	-	-	-
	B	-	-	76.7
	Autres	-	-	-
<b>VS-fr</b>	Personnel enseignant	1 049.6	556.8	-
	Personnel de direction	22.6	27.1	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée			
	A	120	49.9	-
	B	-	-	31.3
	Autres	-	-	-
<b>VD</b>	Personnel enseignant	3 974.6	1 909.9	55.5
	Personnel de direction	-	-	63
	Personnel de la pédagogie spécialisée			
	A	55.7	77.3	120.9
	B	13.3	4	257.9
	Autres	3.7	2.2	7.9

La catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée » comporte trois sous-catégories :

1. A : Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones;
2. B : Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique;
3. Autres.

### Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2017, GE : 31.12.2017, JU : 15.11.2017, NE : 15.10.2017, VS-fr : 31.05.2018 pour le personnel enseignant de la pédagogie spécialisée et le 14.11.2017 pour le personnel de logopédie et psychomotricité, VD : 1.10.2017.

### Notes :

(1) BE-fr : Le personnel de la pédagogie spécialisée est inclus soit dans la catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones », soit dans la catégorie « Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique ».

(2) FR-fr : En attente des données.

**Source :** Services cantonaux responsables de la collecte des données.

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

## Formations pour le degré primaire (année scolaire 2016-2017) – effectifs et diplômés

	EFFECTIFS ÉTUDIANTS		EFFECTIFS DIPLÔMÉS			DIPLÔME(S)	
	Nombre d'étudiants dans ce programme (au 15.10.2017)	Part hommes, femmes (en %)	Nombre de diplômés en 2016	Nombre de diplômés en 2017	Différence du nombre de diplômés entre 2017 et 2016	Intitulé(s)	Reconnaissance CDIP (première décision, puis renouvellement)
<b>HEP BEJUNE</b>	369	H: 14.9% F: 85.1%	93	93	0	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2005, 2012
<b>HEP FR</b>	456	H: 16% F: 84%	144	128	-16	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2005, 2012
<b>HEP VS</b>	315	H: 19% F: 81%	81	76	-5	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2004, 2013
<b>HEP VD</b>	939	H: 15.8% F: 84.2%	277	248	-29	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2006
<b>Uni GE / IUFE</b>	304	H: 17.4% F: 82.6%	90	95	+5	Bachelor en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire + Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire.	2005, 2015

**HEP BEJUNE** – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **HEP FR** – Haute École Pédagogique Fribourg; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; **CDIP** – Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

**Source:** Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (décembre 2017).

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

## Formations pour le degré secondaire I et/ou le degré secondaire II (année scolaire 2016-2017) – effectifs et diplômes

	Programme secondaire I, secondaire II ou combinaison secondaire I & II	EFFECTIFS ETUDIANTS		EFFECTIFS DIPLÔMES			DIPLÔME(S)	
		Nombre d'étudiants dans ce programme (au 15.10.2017)	Part hommes, femmes (en %)	Nombre de diplômés en 2016	Nombre de diplômés en 2017	Différence du nombre de diplômés entre 2017 et 2016	Intitulé(s)	Reconnaissance CDIP (1re décision, puis renouvellement)
<b>HEP BEJUNE</b>	secondaire I	44	H : 56.8% F : 43.2%	Total : 20 allemand : 3 math : 3	Total : 9 allemand : 2 math : 2	Total : -11 allemand : -1 math : -1	Master of Arts ou of Science en enseignement pour le degré sec. I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2014
	secondaire II	22	H : 50% F : 50%	Total : 0 allemand : 0 math : 0	Total : 0 allemand : 0 math : 0	Total : 0 allemand : 0 math : 0	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité + équivalence avec un MAS.	2014
	combinaison secondaire I & II	120	H : 49.2% F : 50.8%	Total : 50 allemand : 3 math : 4	Total : 52 allemand : 1 math : 5	Total : +2 allemand : -2 math : +1	Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I et les écoles de maturité + équivalence avec un MAS.	2004, 2014
<b>HEP VS</b>	secondaire I	41	H : 34.1% F : 65.9%	Total : 27 allemand : 2 math : 2	Total : 12 allemand : 2 math : 2	Total : -15 allemand : 0 math : 0	Master of Arts ou of Science en enseignement pour le degré sec. I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2012
	secondaire II	41	H : 46.3% F : 53.7%	Total : 10 allemand : - math : 4	Total : 21 allemand : 2 math : 3	Total : +11 allemand : +2 math : -1	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.	2012
	combinaison secondaire I & II	76	H : 42.1% F : 57.9%	Total : 15 allemand : 1 math : -	Total : 22 allemand : 2 math : -	Total : +7 allemand : +1 math : -	Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I et les écoles de maturité.	2012
<b>HEP VD</b>	secondaire I	429	H : 46.4% F : 53.6%	Total : 181 allemand : 12 math : 26	Total : 161 allemand : 15 math : 24	Total : -20 allemand : +3 math : -2	Master of Arts ou of Science en enseignement pour le degré secondaire I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2006, 2012
	secondaire II	209	H : 45% F : 55%	Total : 131 allemand : 14 math : 10	Total : 159 allemand : 16 math : 8	Total : +28 allemand : +2 math : -2	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité + MAS.	2012
<b>Uni FR / CERF</b>	secondaire I	266	H : 38.7% F : 61.3%	Total : 15 (à fin novembre) allemand : 6 math : 1	Total : 29 (à fin novembre) allemand : 9 math : 8	Total : +14 allemand : +3 math : +7	Bachelor of Arts (ou of Science) en enseignement pour le degré sec. I (titre n'habilitant pas à enseigner); Master of Arts en enseignement pour le degré sec. I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2012
	secondaire II	62	H : 48.4% F : 51.6%	Total : 48 allemand : 0 math : 16	Total : 53 allemand : 0 math : 5	Total : +5 allemand : 0 math : -11	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.	2006, 2012
<b>Uni GE / IUFE</b>	combinaison secondaire I & II	153	H : 39.9% F : 60.1%	Total : 190 allemand : 14 math : 22	Total : 63 allemand : 3 math : 6	Total : -127 allemand : -11 math : -16	Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire (MASE disciplinaire) + Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE bi-disciplinaire) + CSDS (discipline secondaire).	2014

**HEP BEJUNE** – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **Uni FR / CERF** – Université de Fribourg / Centre d'enseignement et de recherche francophone pour l'enseignement au secondaire I et II; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; **CDIP** – Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

## Formation des futurs enseignants (année scolaire 2016-2017)

**MAS** – Master of Advanced Studies, **MASE** – Master of Arts in Secondary Education, **CSDS** – Specialisation Certificate in the Didactics of a Second Subject Matter.

**Source:** Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (décembre 2017).

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

## Formations pour la pédagogie spécialisée (année scolaire 2016-2017) – profils et effectifs

	PROFIL	EFFECTIFS ÉTUDIANTS					EFFECTIFS DIPLÔMÉS			
	Orientation	Nombre d'étudiants (au 15.10.2017) **	Part hommes, femmes (en %)	Avec un brevet d'ens. primaire	Avec un brevet d'ens. secondaire	Pour MAEPS seulement: avec un diplôme en logopédie ou en psychomotricité (sans complément de formation)	Avec un complément de formation (passe-relle)	Nombre de diplômés en 2016	Nombre de diplômés en 2017	Différence du nombre de diplômés entre 2017 et 2016
<b>HEP BEJUNE</b>	Enseignem. spécialisé.	79	H: 13.9% F: 86.1%	46	14	0	19	19	18	-1
<b>HEP VS</b>	Enseignem. spécialisé (avec HEP VD).	33	H: 15.1% F: 84.9%	14	1	0	18*	18	-	-18
<b>HEP VD</b>	Enseignem. spécialisé.	288	H: 16.7% F: 83.3%	97	16	0	175 (47)*	55	59	+4
<b>Uni FR / DPS</b>	Enseignem. spécialisé.	263	H: 8.8% F: 91.2%	51	0	0	212	51	46	+5
<b>Uni GE / IUFE</b>	Enseignem. spécialisé.	78	H: 16.6% F: 83.4%	9 (avec diplôme reconnu d'enseignant primaire – min. Bachelor)	2 (avec diplôme reconnu d'enseignant secondaire – min. Master)	0	67	17	14	-3
<b>Uni GE / FPSE &amp; HEP VD</b>	Éducation précoce spécialisée.	51	H: - F: 100%	3	-	5	43 (36)*	7	14	+7

**HEP BEJUNE** – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni FR / DPS** – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; **Uni GE / FPSE** – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation.

**MAEPS** – Maîtrise universitaire en éducation spécialisée.

**Notes:**

(\*) Le chiffre indique le nombre de personnes ayant suivi ou suivant un complément. Entre parenthèses, il y a l'effectif des personnes actives dans le complément en octobre 2017.

(\*\*) Uni FR/DPS au 12.12.2017.

**Source:** Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (décembre 2017).

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

Formations pour la pédagogie spécialisée (année scolaire 2016-2017) – profils et diplômes

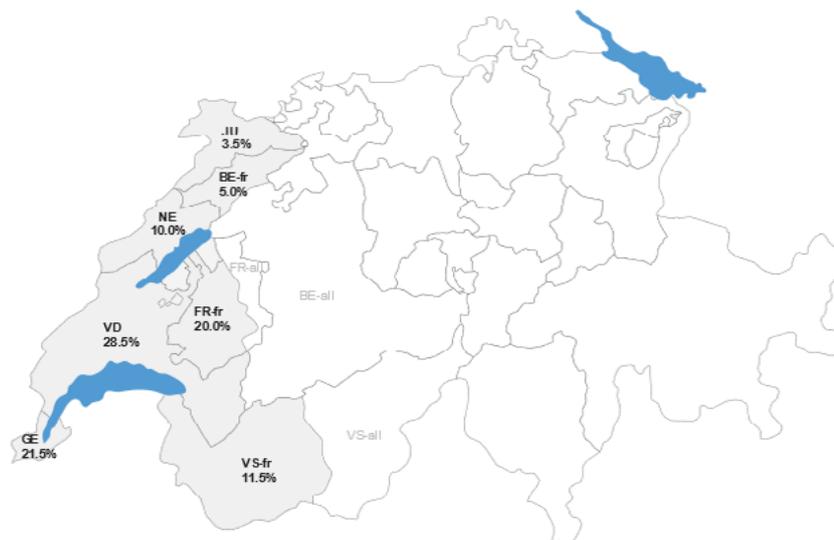
	PROFIL	DIPLÔME(S)	
	Orientation	Intitulé(s)	Reconnaissance CDIP (première décision, puis renouvellement)
<b>HEP BEJUNE</b>	Enseignement spécialisé.	Master of Arts en enseignement spécialisé + Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.	2002, 2013
<b>HEP VS</b>	Enseignement spécialisé (avec HEP VD).	Master of Arts en enseignement spécialisé + Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.	2003, 2012
<b>HEP VD</b>	Enseignement spécialisé.		
<b>Uni FR / DPS</b>	Enseignement spécialisé.	Master of Arts en pédagogie spécialisée : orientation enseignement spécialisé.	2000, 2012
<b>Uni GE / IUFE</b>	Enseignement spécialisé.	Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.	En préparation.
<b>Uni GE / FPSE &amp; HEP VD</b>	Éducation précoce spécialisée.	Maîtrise universitaire en éducation précoce spécialisée + Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée.	2017

**HEP BEJUNE** – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni FR / DPS** – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; **Uni GE / FPSE** – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation; **CDIP** – Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

**Source:** Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (décembre 2017).

**Réalisation du tableau:** Institut de recherche et de documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

## Provenance des participants à la formation CAS de la FORDIF



CAS: Certificate of Advanced Studies.

FORDIF: Formation en Direction d'Institutions de Formation.

### Remarque :

Pour la volée du CAS 2016-2017, il y a eu 60 participants et 59 diplômés. La formation DAS (Diploma of Advanced Studies) 2016-2018 a été annulée.

**Source :** Rapport de la CIIP relatif à la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR) à l'intention de la Commission interparlementaire de contrôle de la CSR (mars 2018). Année 2017 (consulté le 2.07.2018).

**Complément d'information :** FORDIF, <http://www.fordif.ch> (consulté le 2.07.2018).

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et documentation pédagogique / Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).

Référence bibliographique :

Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation, IRDP (2018).

Statistiques de l'Espace romand de la formation 2018. Neuchâtel : IRDP.

Auteurs : Franca Armi et Alina Matei

Version août 2018

© IRDP – 2018

Mise en page et graphisme : Doris Penot, IRDP

IRDP

Fbg de l'Hôpital 43-45

Case postale 556

2002 Neuchâtel

Suisse

Tél. +41 32 889 86 00

[info@irdp.ch](mailto:info@irdp.ch)

[www.irdp.ch](http://www.irdp.ch)